



# Dossier de rentrée 2015

# Édito



L'éducation et la jeunesse sont au cœur des priorités de ce gouvernement car des jeunes mieux formés trouvant leur place dans la société et dans l'emploi constituent un enjeu essentiel pour la France. L'enseignement agricole prend ainsi toute sa part au sein du système éducatif français pour relever ces défis.

Les missions et les spécificités de l'enseignement agricole constituent autant d'atouts à l'origine de son succès : réussite scolaire, insertion professionnelle, promotion et mixité sociale, attachement à l'épanouissement personnel et collectif, adéquation aux réalités du monde du travail et liens étroits avec le monde professionnel, ouverture à l'international ou encore pédagogie innovante et de projet.

Ce dossier de rentrée présente plusieurs des priorités de l'enseignement agricole ainsi que l'état des actions engagées depuis plusieurs mois et qui se poursuivront tout au long de l'année 2015-2016 :

- Mobilisation de l'enseignement agricole pour les valeurs de la République, en réaction aux attentats qui ont endeuillé notre pays en janvier 2015
- Poursuite du plan « Enseigner à produire autrement », déclinaison du projet agro-écologique pour la France,

- Mise en place de l'acquisition progressive des diplômes
- Création de l'institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF) et développement de projets communs entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- Dynamisation et valorisation de l'innovation pédagogique
- Développement de la mobilité à l'international, et rénovation et amélioration de l'attribution des bourses étudiantes.

Atteindre nos objectifs en matière d'éducation, c'est aussi affecter des moyens humains supplémentaires. Ainsi, ce sont 745 emplois nouveaux, dont 185 à la rentrée scolaire 2015, qui depuis 2012 ont accompagné la rénovation de l'enseignement agricole technique et supérieur pour ouvrir de nouvelles classes, améliorer les conditions d'accueil des élèves handicapés, conforter les équipes dans les établissements mais aussi de nouveaux moyens pour enrichir les programmes et accompagner d'un point de vue pédagogique le projet agro-écologique, mieux former les futurs enseignants ou investir dans les outils numériques.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une très bonne rentrée et une excellente année scolaire 2015-2016.

**Stéphane Le Foll**  
**Ministre de l'agriculture,**  
**de l'agroalimentaire et de la forêt,**  
**porte parole du gouvernement**

---

## Sommaire

- P.3 L'enseignement agricole : des missions propres et des spécificités**
- P.5 Les chiffres clés de l'enseignement agricole**
- P.6 L'enseignement général, technologique et professionnel**
- P.8 L'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage**
- P.10 Les priorités 2015-2016**
- P.12 Les rendez-vous 2015-2016**
- P.14 L'apprentissage, une voie de réussite dans l'enseignement agricole**



# L'enseignement agricole : un levier stratégique pour l'avenir de l'agriculture française

## Des missions propres et des spécificités

L'enseignement agricole relève de la compétence du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Il regroupe l'**enseignement technique agricole** et l'**enseignement supérieur agricole**.

Outre les formations générales et technologiques, les établissements dispensent des formations dans de nombreux secteurs :

Production agricole,  
forestière, aquacole  
et des produits  
de la mer



Transformation  
et commercialisation  
des productions



Industrie  
agroalimentaire,  
industries liées  
à l'agriculture



Santé et protection  
animale et végétale,  
hygiène, qualité  
et sécurité  
de l'alimentation



Aménagement,  
développement, gestion  
et protection de l'espace rural,  
de la forêt, de l'eau, des milieux  
naturels et du paysage



Service  
aux personnes  
et aux territoires



## L'enseignement technique agricole met en œuvre 5 missions définies par le code rural et de la pêche maritime

- Assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue.
- Contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes, comme à celle des adultes.
- Participer à l'animation et au développement des territoires.
- Contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires.
- Participer aux actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de stagiaires et d'enseignants.

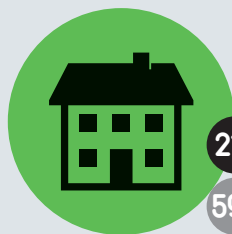
## Les missions de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage

Le projet agro-écologique pour la France a pour objectif de placer la triple performance économique, environnementale et sociale au cœur de pratiques agricoles innovantes. Dans ce contexte, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a modifié les missions de l'enseignement supérieur agricole public.

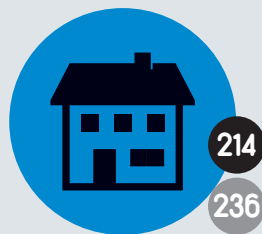
- Dispenser des formations et contribuer à l'éducation à l'environnement, notamment en participant à la diffusion de l'information scientifique et technique. Promouvoir la diversité des recrutements et contribuer à l'insertion sociale et professionnelle.
- Participer à la politique de développement scientifique, en conduisant des actions de recherche, d'innovation et d'ingénierie et en participant à la veille scientifique et technique.
- Concourir à la mise en œuvre de la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale et contribuer à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi qu'à l'attractivité du territoire national.
- Assurer un appui à l'enseignement technique agricole ; notamment par la formation initiale et continue de ses personnels.

L'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage est régulièrement évalué par la commission des titres d'ingénieur (CTI), le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) ou encore l'Association européenne des établissements d'enseignement vétérinaire (A3EV).

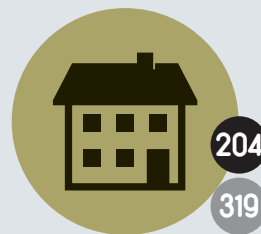
# Des établissements sur l'ensemble du territoire



**813**  
établissements



**450**  
sites de formation  
d'apprentis



**523**  
sites de formation  
professionnelle  
continue



**20**  
écoles  
d'enseignement  
supérieur agricole

↓  
12 établissements publics  
d'enseignement supérieur agronomique,  
vétérinaire et paysager  
1 institut à vocation  
euroméditerranéenne  
7 écoles d'ingénieurs  
sous contrat



**190**  
exploitations agricoles  
dans les établissements publics



**34**  
ateliers  
technologiques



**18 000**  
hectares  
cultivés

+ de 50   
réseaux thématiques  
et géographiques

Les réseaux nationaux de l'enseignement agricole constituent des dispositifs originaux s'appuyant sur des animateurs travaillant dans les établissements. Ce sont des creusets de créativité collective pour des projets innovants dans les territoires.

Plus de **460 000** élèves, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation continue



**166 080**  
élèves  
dans l'enseignement  
technique et dans  
l'enseignement  
supérieur court<sup>(3)</sup>



**16 174**  
étudiants  
dans l'enseignement  
supérieur long<sup>(4)</sup> dont  
+ de 33 % de boursiers



**36 974**  
apprentis  
dont 945 dans  
l'enseignement  
supérieur<sup>(5)</sup>



**246 135**  
stagiaires<sup>(6)</sup>  
de la formation  
professionnelle  
continue<sup>(5)</sup>

**51%**  
Filles

**49%**  
Garçons

Des diplômes  
de la 4<sup>e</sup> au doctorat,  
pour tous, tous les parcours  
et tous les niveaux

V **Certificat d'aptitude professionnelle agricole CAPA**  
**Brevet d'études professionnelles agricoles BEPA**  
**Brevet professionnel agricole BPA**

IV **Baccalauréat professionnel**  
**Baccalauréat technologique**  
**Baccalauréat général**  
**Brevet professionnel BP**

III **Brevet de technicien supérieur agricole BTSa**

II & I **Licences professionnelles**  
**Masters**  
**Diplômes d'ingénieurs**  
**Diplômes de vétérinaires**  
**Diplômes de paysagistes**  
**Doctorats**



(1) 88 LEGTA Lycée d'enseignement général et technologique agricole ; 52 LEGTPA Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole ; 75 LPA Lycée professionnel agricole. (2) 188 établissements affiliés au CNEAP Conseil national de l'enseignement agricole privé ; 369 à l'UNMFREO Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation ; 39 à l'UNREP Union nationale rurale d'éducation et de promotion ; 2 non affiliés. (3) Métropole + Dom-Com + Nouvelle-Calédonie pour l'année scolaire 2014-2015 (4) Cursus de référence, licence pro, master, doctorat et autres, enquête DGER 2014 (5) Au 31 décembre 2013. (6) Un même individu peut être plusieurs fois stagiaire.



# L'enseignement général, technologique et professionnel

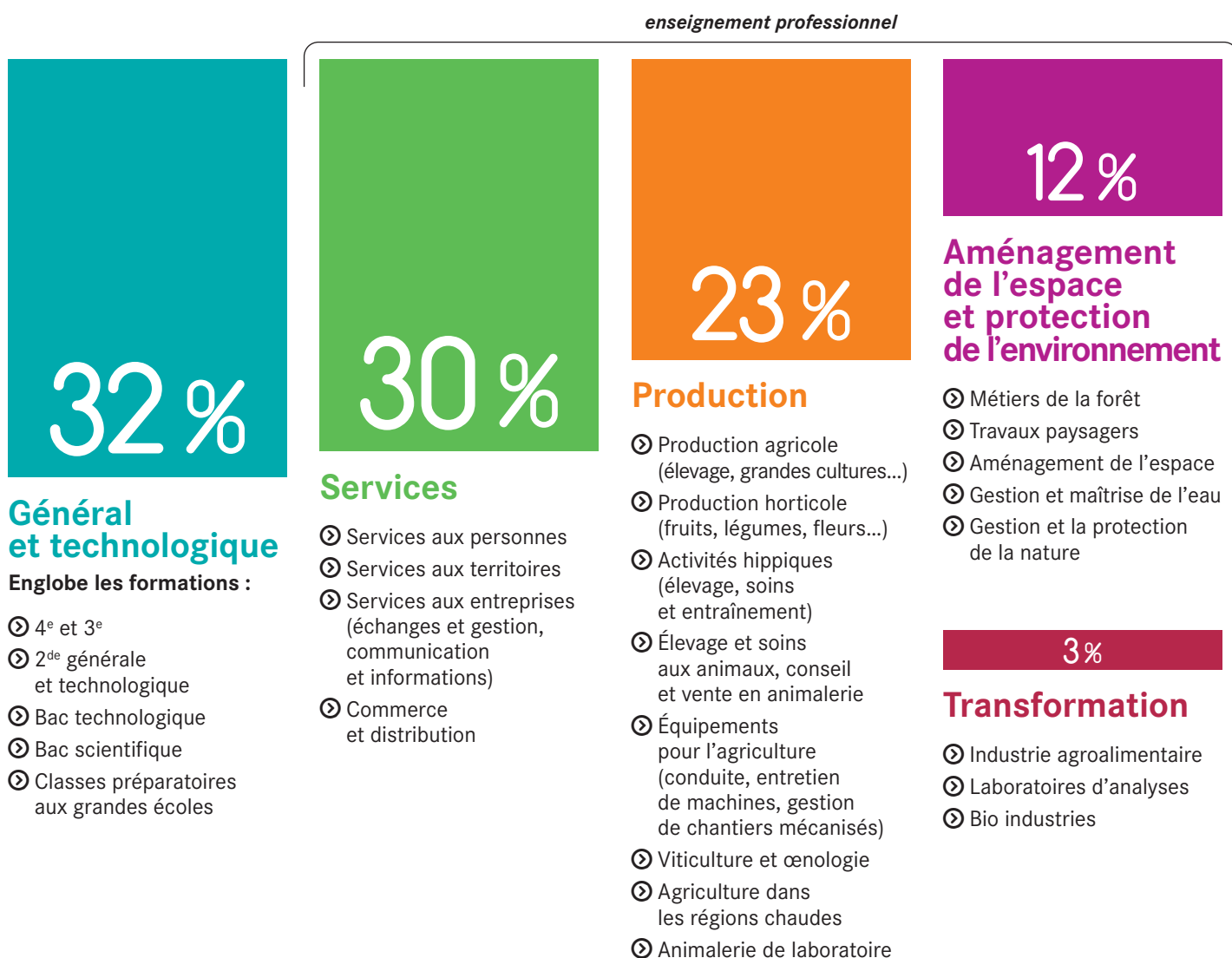
L'enseignement technique agricole est constitué de :

- ✓ l'enseignement public ;
- ✓ l'enseignement privé temps plein comme dans l'enseignement public, c'est-à-dire « *comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises du secteur agricole* » ;
- ✓ L'enseignement privé en rythme approprié faisant alterner deux semaines de formation en établissement et deux semaines de formation en entreprise.

## Une offre de formation diversifiée allant de la 4<sup>e</sup> au BTSA<sup>(1)</sup>

Répartition des effectifs de l'enseignement agricole par secteur de formation

(élèves de l'enseignement technique et étudiants du supérieur court - année scolaire 2014-2015)



(1) BTSA : brevet de technicien supérieur agricole

DANS  
L'ENSEIGNEMENT  
AGRICOLE, LE TAUX  
DE RÉUSSITE AUX  
EXAMENS EST DE

85 %

En 2015, tous diplômes  
confondus, hors  
enseignement supérieur long.

EN 2015,  
32 764

CANDIDATS SE SONT  
PRÉSENTÉS AU BAC  
PROFESSIONNEL & AU  
BAC TECHNOLOGIQUE  
ET

27 527

ONT ÉTÉ REÇUS

SOIT UN TAUX DE  
RÉUSSITE DE

84 %

DES TAUX  
D'INSERTION\*  
PROFESSIONNELLE  
ÉLEVÉS APRÈS UN

BAC PRO

87 %

OU UN BTS

89 %

Un  
enseignement  
en lien étroit  
avec le monde  
professionnel

- ✓ Des formations comportant de 10 à 16 semaines de stage.
- ✓ Des établissements intégrés dans leur territoire et leur bassin d'emploi.
- ✓ Des professionnels impliqués dans la formation et dans la vie des établissements.

\*En 2015, taux net d'emploi à 33 mois (TNE) : individus en emploi / (individus en emploi + individus en recherche d'emploi) • BTS : brevet de technicien supérieur agricole • Bac pro : baccalauréat professionnel.

## LES ACTUALITÉS 2015

### UN CAP AGRICOLE RÉNOVÉ

Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) constitue le premier niveau de qualification de la voie professionnelle pour des publics variés dont les élèves sortant de classes de 3<sup>e</sup> de collège de l'éducation nationale ou de l'enseignement agricole.

**Les nouveaux référentiels du diplôme du CAP agricole ont été rénovés et entreront en vigueur dès la rentrée scolaire 2015.** Ils donnent davantage d'autonomie aux équipes pédagogiques afin d'améliorer la réussite des élèves. Parmi les points clés de la réforme :

- l'introduction de langue vivante dans le tronc commun ;
- des périodes de formation en milieu professionnel d'une durée de 12 semaines ;
- jusqu'à 6 semaines supplémentaires (prises sur la scolarité) de stage individuel en

milieu professionnel peuvent être proposées ;

- une forte proportion d'évaluations en contrôle en cours de formation ;

- des espaces d'autonomie proposés aux équipes pédagogiques (horaires non affectés, module d'initiative professionnel...)

Le nouveau CAP agricole, plus polyvalent, vise aussi à une meilleure adéquation avec les débouchés professionnels possibles dans le secteur agricole et dans le monde rural. Il permet bien sûr aussi la poursuite d'études. Plusieurs spécialités ont été profondément modifiées et rassemblées dans le CAP « métiers de l'agriculture » qui couvre désormais plusieurs champs professionnels.

Pour accompagner les établissements dans cette profonde rénovation, un appel à projets, « Initiatives CAP agricole », a été lancé et 13 établissements ont été sélectionnés. Ces projets permettront d'étudier les meilleures utilisations possibles des marges d'autonomie offertes dans le CAP agricole rénové.

### L'ACQUISITION PROGRESSIVE DES DIPLÔMES

L'acquisition progressive des diplômes est une priorité issue de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, qui prévoit à son article 60 la possibilité d'une « acquisition progressive » des diplômes et « la délivrance d'une attestation validant les acquis de ceux qui ont suivi la formation qui y préparent ».

L'acquisition progressive se distingue de la forme globale, c'est-à-dire la forme traditionnelle de certains examens sous forme de « tout ou rien », par exemple le baccalauréat général.

La forme progressive permet d'acquérir les unités du diplôme par étapes. Elle est déjà présente dans l'enseignement agricole, notamment en formation continue où la plupart des diplômes peuvent être obtenus par unités capitalisables. En outre, le ministère de l'agriculture a déjà engagé une expérimentation permettant une obtention du brevet de technicien supérieur agricole (BTS) par unités d'enseignement acquises chaque semestre, à l'instar du

principe retenu pour le LMD (Licence Master Doctorat, organisation européenne des diplômes de l'enseignement supérieur).

Pour aller plus loin, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt propose que les candidats ayant échoué après une première présentation à un diplôme (baccalauréat professionnel ou CAP agricole) puissent s'engager dans la forme progressive, c'est-à-dire étaler l'obtention des unités manquantes sur plusieurs années. Par ailleurs des attestations de réussite seront émises pour les capacités validées lors de la première présentation aux épreuves du diplôme (les capacités pour lesquelles le candidat a obtenu une note au moins égale à 10).

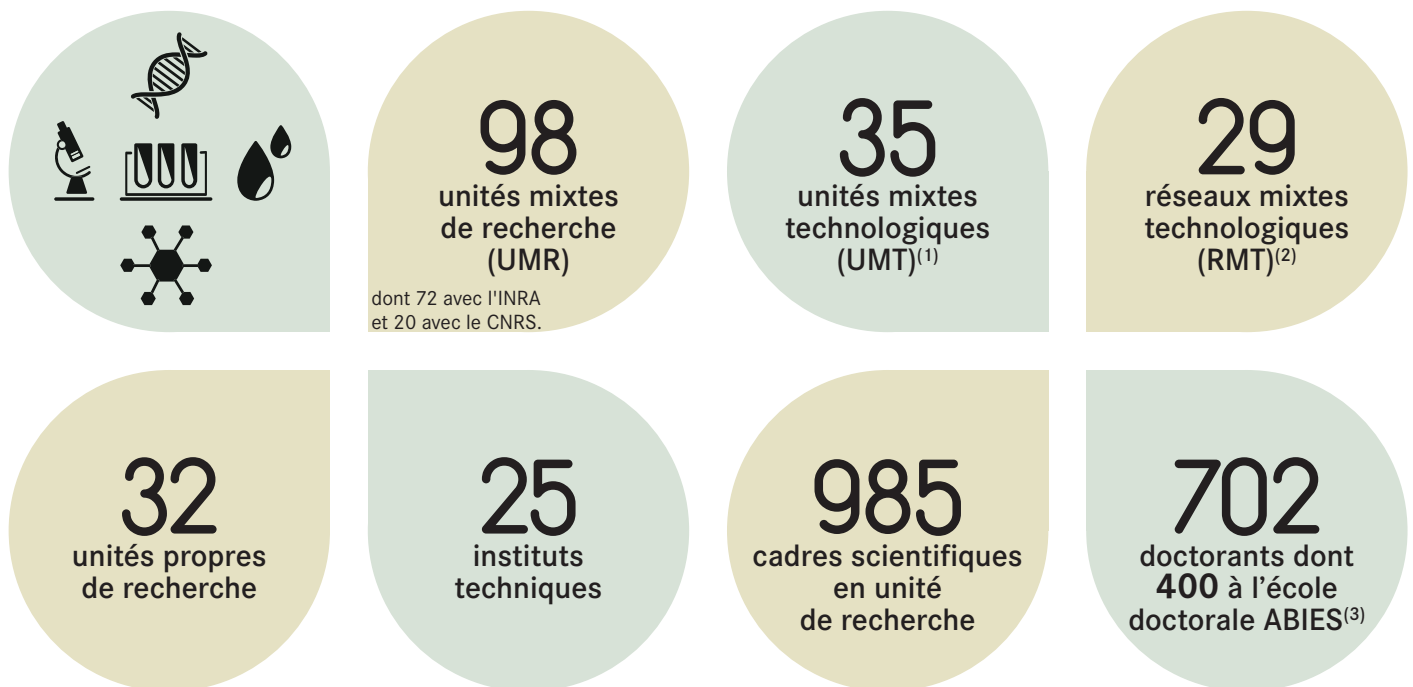
# L'enseignement supérieur, agronomique, vétérinaire et de paysage

L'enseignement supérieur est au service des enjeux de société dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation, du développement durable, de la médecine et la santé publique vétérinaires ou encore de la gestion et de la protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage.

**Avec 20 établissements, l'enseignement supérieur agricole propose un ensemble de formations de niveau bac +3 à bac +8**



## La recherche



(1) Les unités mixtes technologiques (UMT) rassemblent autour d'un thème de recherche des organismes de recherche publique ou des établissements d'enseignement supérieur, et des instituts techniques agricoles ou agro-industriels, pour constituer dans le cadre d'une unité de lieu une équipe de recherche appliquée identifiée et reconnue sur le thème de l'UMT. (2) Les réseaux mixtes technologiques (RMT) rassemblent des acteurs de la recherche, de la formation et du développement, pour développer des partenariats approfondis et acquérir collectivement des compétences sur un nouvel objet de recherche développement à caractère transversal. (3) ABIES : Agriculture Alimentation Biologie Environnement Santé



UNE EXCELLENTE  
INSERTION  
PROFESSIONNELLE  
POUR LES  
DIPLÔMÉS DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
AGRICOLE

LE TAUX NET D'EMPLOI\*  
EST DE PLUS DE

88 %

ENQUÊTE À 12 MOIS  
SUR L'INSERTION  
PROFESSIONNELLE  
DES DIPLÔMÉS  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR

\*Taux net d'emploi (TNE) :  
individus en emploi / (individus en emploi + individus en recherche d'emploi).

## LES ACTUALITÉS 2015

### CRÉATION DE L'INSTITUT AGRONOMIQUE, VÉTÉRIINAIRE ET FORESTIER DE FRANCE

L'institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF) a été créé par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (loi du 13 octobre 2014). Il est placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé de l'enseignement supérieur. **Il fédère les 12 établissements publics d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage, ainsi que l'Inra et l'Irstea, auxquels s'ajoutent le Cirad et l'Anses.** Peuvent également adhérer d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans les

domaines de compétence de l'institut. C'est un établissement public de coopération scientifique.

L'IAVFF a pour mission principale de permettre l'élaboration de stratégies de formation ou de recherche mises en œuvre par des projets communs. Il anime un réseau dédié à la formation des personnels enseignants, d'éducation et d'encadrement de l'enseignement technique agricole. Ses membres doivent coopérer pour proposer la carte des formations agronomiques (et plus particulièrement d'ingénieurs) et la coordination de l'enseignement et de la recherche vétérinaires. Il a vocation à assurer le portage à l'international d'une offre intégrée enseignement supérieur/recherche agricoles.

L'institut est administré par un conseil d'administration et dirigé par un directeur. Le conseil d'administration est assisté d'un conseil d'orientation stratégique et d'un conseil des membres.

[agriculture.gouv.fr/IAVFF](http://agriculture.gouv.fr/IAVFF)

### RÉFORME DU DIPLÔME D'ÉTAT DE PAYSAGISTE



Cette réforme insère le diplôme d'État de paysagiste dans le système LMD<sup>(1)</sup> afin de faciliter la mobilité des étudiants et leur accès au monde du travail en Europe.

L'école nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP Versailles) délivre le diplôme d'État de paysagiste. L'accès à la formation d'une durée de trois ans s'effectue par voie de concours, celui-ci comportant une voie externe et une voie interne. Il est

commun à l'ENSP Versailles, aux Écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage de Bordeaux et de Lille (ENSAP de Bordeaux et Lille) et à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) Centre Val de Loire. Le concours est ouvert aux étudiants d'un niveau bac +2.

**Le diplôme d'État de paysagiste, accessible par la voie initiale scolaire, l'apprentissage ou la validation des acquis de l'expérience, confère le grade de master à ses diplômés.**

Ce diplôme offre de nombreux débouchés : mission d'étude générale ou de conseil, d'expert ou médiateur aux études d'environnement, de programmation et d'aménagement, de maître d'œuvre d'aménagements de l'espace public...

(1) LMD : licence master doctorat

### RENTÉE 2015 : BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX VERSÉES PAR LES CROUS

Grâce à la convention signée entre le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, les modalités d'attribution des bourses aux étudiants de l'enseignement supérieur agricole évoluent.

**Le dépôt des demandes de bourse est facilité** : les étudiants le font désormais sur le portail internet du Cnous. Dans un même temps, **le paiement des bourses est désormais mensualisé et le versement s'effectuera dès le premier mois de formation** et non plus en différé comme c'était le cas auparavant. .

Grâce à ces évolutions, la procédure est désormais plus lisible et moins complexe à mettre en œuvre pour les étudiants. De quoi aborder la rentrée plus sereinement !

[agriculture.gouv.fr/les-bourses-nationales-de-lenseignement-superieur](http://agriculture.gouv.fr/les-bourses-nationales-de-lenseignement-superieur)

L'enseignement agricole se mobilise pour une meilleure restauration collective.

Dans ce domaine d'action prioritaire pour le ministère, l'enseignement agricole intervient à deux niveaux :

# Les priorités pour

Mobiliser l'enseignement agricole pour la transition agro-écologique

## 2015-2016 : MONTÉE EN PUISSANCE DU PLAN « ENSEIGNER À PRODUIRE AUTREMENT »

L'agro-écologie repose sur une modification majeure des cadres de pensée, des modes d'acquisition des savoirs et des pratiques. Pour mener à bien cette transition vers des systèmes de production performants à la fois du point de vue économique, environnemental et social, l'enseignement agricole s'est doté en 2014 d'un plan « Enseigner à produire autrement » comprenant quatre axes :

- la rénovation des référentiels de formation et des pratiques pédagogiques privilégiant une approche systémique de l'exploitation ;
- la mobilisation des exploitations agricoles et des ateliers technologiques des établissements par des objectifs et un calendrier ambitieux de mise en œuvre des axes du « Produire autrement » (écophyto, écoantibio, gestion de l'eau ...);
- le renforcement de la gouvernance régionale ;
- la formation des personnels et l'accompagnement des établissements dans leurs projets « Enseigner à produire autrement ».

**Les programmes élaborés à l'échelle de chaque région pour mobiliser l'enseignement agricole pour la transition agro-écologique sont maintenant opérationnels.** Ils prévoient notamment une liste d'actions sur chaque exploitation agricole, contribuant à la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France. Les exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements d'enseignement agricole constituent ainsi un lieu d'innovation technique, mais aussi pédagogique, pour être vecteurs de la transmission des savoirs agro-écologiques vers les apprenants et la profession agricole. La mise en œuvre de ces nouvelles orientations a fait l'objet d'échanges et de débats lors des rencontres interrégionales des directeurs d'exploitations agricoles et ateliers technologiques qui ont eu lieu au printemps 2015.

Pour accompagner cette dynamique, la direction générale de l'enseignement et de la recherche a lancé en 2015 un second appel à projets pilotes pour la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques vers la transition agro-écologique. 31 dossiers ont été déposés et les résultats seront annoncés pour la rentrée de septembre 2015. Les projets retenus viendront compléter la liste des 17 projets lauréats de l'appel à projets 2014.

**135 référents « Enseigner à produire autrement » nommés à la rentrée 2014 accompagnent cet engagement des établissements d'enseignement agricole dans l'agro-écologie.** Après avoir bénéficié de deux sessions de formation à l'Enfa de Toulouse en novembre 2014 et à Agrosup Dijon en mars 2015, ils participent désormais à la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative en repérant notamment les besoins en formation et en participant à la communication relative au programme de leur région.

L'enseignement agricole est donc fortement mobilisé pour la transition vers une performance environnementale, sociale et économique des systèmes de production. La fin de l'année 2015 et l'année 2016 permettront de poursuivre les efforts engagés tant au niveau des exploitations agricoles qu'au niveau de la mobilisation de l'ensemble des équipes éducatives.

[chlorofil.fr/enseigner-a-produire-autrement.html](http://chlorofil.fr/enseigner-a-produire-autrement.html)

**ENSEIGNER À  
PRODUIRE  
AUTREMENT**

Au lycée agro-environnemental d'Arras, six ans d'implication dans l'agro-écologie



... dans le champ des formations proposées, la création en 2011 d'un certificat de spécialisation agricole, option « restauration collective ». Accessible en un an dans le cadre de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, il permet de répondre aux demandes des professionnels de la restauration collective ;

... s'agissant de la restauration collective au sein des établissements d'enseignement, le taux d'approvisionnement de produits d'origine française est de 66 %, et de 6,5 % pour les produits issus de l'agriculture biologique. Des actions seront mises en œuvre pour augmenter ces taux.

# l'année 2015-2016

Innovation pédagogique  
et numérique éducatif

## ENTREtenir ET VALORISER UNE DYNAMIQUE DE L'INNOVATION

L'innovation pédagogique est une priorité pour l'enseignement agricole, dont elle constitue un marqueur identitaire fort. Elle se traduit par l'introduction de nouveaux modes d'apprentissage, d'enseignement, ou d'évaluation, avec de nouveaux outils ou de nouvelles ressources et des modes d'organisation innovants.

Après le succès des Rencontres de l'innovation pédagogique, qui se sont déroulées à l'ENFA (école nationale de formation agronomique) de Toulouse les 16 et 17 avril derniers, regroupant plus de 400 participants, l'année scolaire **2015-2016 sera l'occasion de déployer un plan de dynamisation et de valorisation de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole.**

Le plan comporte quatre axes de travail :

- ⊗ Impulser et animer une politique d'innovation pédagogique, avec l'appui du comité national d'expertise de l'innovation pédagogique et en s'appuyant sur les projets régionaux de l'enseignement agricole.
- ⊗ Favoriser, accompagner et diffuser des actions des équipes pédagogiques, via le site internet Pollen notamment.
- ⊗ Encourager l'innovation pédagogique en développant les marges d'autonomie des équipes pédagogiques afin de favoriser la réussite des élèves.
- ⊗ Mieux intégrer les possibilités ouvertes par le numérique éducatif dans la réussite des apprenants en développant les ressources numériques.

### Un comité d'experts pour accompagner l'innovation pédagogique

Président : Michel FAYOL  
Professeur émérite  
en sciences de l'éducation -  
Université de Clermont-Ferrand

Jean-François CERISIER  
Directeur du laboratoire Techné -  
Université de Poitiers

Françoise CROS  
Professeur émérite au Cnam

Emmanuel DELMOTTE  
Directeur Enfa Toulouse

Divina FRAU-MEIGS  
Professeur Université Paris III

Patrick MAYEN  
Professeur Agrosup Dijon

Catherine PEROTIN  
Directrice adjointe  
de l'Institut français de l'éducation

Antonella VERDIANI  
Présidente du « Printemps  
de l'éducation »



Le site [pollen.chlorofil.fr](http://pollen.chlorofil.fr) a été ouvert en avril 2015. Il présente des projets innovants dans l'enseignement agricole, il permet des échanges entre équipes pédagogiques, **il contient tous les éléments sur les Rencontres de l'innovation pédagogique du mois d'avril 2015.**





# Les événements importants de l'année scolaire 2015-2016

19 ET 20 SEPTEMBRE

Les Journées européennes du patrimoine

## Vivre ensemble

# ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : LE PLAN D'ACTION



La mobilisation et la réponse forte des personnels de l'enseignement agricole et du ministère de l'agriculture aux attentats de janvier 2015 donne toute sa valeur au plan de mobilisation pour les valeurs de la République déployé et mis en œuvre dès cette rentrée.

Son objectif est de former à la transmission de la laïcité et des valeurs de la République mais aussi de les faire vivre dans les établissements. Les établissements sont des lieux de vie, de formation et d'éducation des professionnels et de citoyens et sont à ce titre un maillon essentiel.

Le respect de la liberté et de la dignité d'autrui, le rejet du racisme et de toutes les discriminations, l'engagement au service de la communauté doivent être au cœur des projets éducatifs auxquels seront asso-

ciés les élèves dès leur conception. La participation des élèves et de leurs parents dans les instances et leur implication dans la vie associative dans les établissements sera encouragée. Les élèves seront acteurs de cette mobilisation citoyenne : il s'agit de leur permettre d'être à l'initiative des actions et de les mener à bien. Le conseil des délégués aura un rôle majeur à jouer dans les actions conduites par l'établissement. La formation des enseignants constitue un autre volet important de ce plan d'actions.

[agriculture.gouv.fr/plan-action-valeurs-de-la-republique](http://agriculture.gouv.fr/plan-action-valeurs-de-la-republique)

Au lycée agricole Le Chesnoy (Montargis), les équipes éducatives accompagnent les jeunes dans l'apprentissage de la citoyenneté avec les « cafés philo ».



28 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE

Semaine de la jeunesse et de l'enseignement à l'Exposition universelle de Milan

OCTOBRE 2015

Forum franco-brésilien Sciences et Société à Arras

17 ET 18 NOVEMBRE

50 ans de l'éducation socioculturelle

19 AU 22 NOVEMBRE

Salon de l'éducation Formations et métiers pour une planète durable



## Coopération internationale

# MOBILITÉ DES JEUNES : UNE OUVERTURE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

Dès cette rentrée, plusieurs initiatives offriront de nouvelles opportunités de mobilité internationale aux élèves et aux étudiants de l'enseignement agricole, pendant ou après leur parcours de formation :

### L'enseignement socioculturel

## UN ATOUT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE



L'année 2015 est marquée par les 50 ans de l'éducation socioculturelle (ESC) dans l'enseignement agricole. Née dans les années 1960 sous l'impulsion d'Edgard

Pisani, l'éducation socioculturelle a été mise en place pour accompagner les mutations dans les campagnes et au sein des lycées agricoles. Cet enseignement comporte notamment une éducation artistique et culturelle, aux médias et la réalisation de projets par les élèves. Par l'éducation à l'environnement social et culturel, elle permet toujours aujourd'hui d'accompagner les jeunes face aux mutations sociales, technologiques et culturelles.

**Une grande manifestation nationale, « l'ESC, un atout de l'enseignement agricole », est prévue en novembre 2015 à Paris pour les 50 ans de l'ESC.** Cet anniversaire permettra de répondre à un double objectif : porter un regard sur une discipline qui doit accompagner les mutations de la société, valoriser les dimensions culturelles et sociales de l'enseignement agricole qui dépasse la seule dimension professionnelle mais vise aussi à apporter aux élèves une culture humaniste.

Les 50 ans de l'ESC seront aussi l'occasion de présenter des réalisations concrètes des élèves. Pour cela, un appel à projets a été diffusé en février 2015 auprès des établissements d'enseignement agricole publics et privés. 21 régions se sont mobilisées pour proposer leurs contributions.

⊗ **Erasmus +** : les possibilités de mobilité à l'intérieur de l'Europe progressent, notamment pour les étudiants inscrits en BTSA, grâce à l'obtention par les établissements de la charte Erasmus + (plus du tiers des établissements accueillant des BTSA y adhèrent aujourd'hui) et au développement de projets collectifs interétablissements de mobilité ;

⊗ **Bourse mobilité** : les élèves préparant un baccalauréat technologique, professionnel ou un BTSA qui souhaitent effectuer une mobilité d'au moins 28 jours peuvent bénéficier d'une bourse modulable d'un montant pouvant aller jusqu'à 1000 euros. Désormais cette aide est versée avant le stage ou au tout début du stage sur justificatif attestant de la préparation effective de la mobilité ;

⊗ **ARFAGRI** : ce programme, dans le cadre d'accords interuniversitaires, permet aux étudiants en agronomie et médecine vétérinaire de réaliser un ou deux semestres de leur formation dans une université argentine. De même, des étudiants argentins seront accueillis dans les établissements français. Ce programme est complémentaire de celui qui existe avec le Brésil (BRAFRAGRI / Sciences sans frontière) et qui permet chaque année à une centaine d'étudiants français et brésiliens d'aller étudier de l'autre côté de l'Atlantique ;

⊗ **De nouvelles opportunités au Québec** : l'accord de reconnaissance mutuelle (ARM) avec l'ordre des technologues québécois a été élargi à de nouvelles filières (11 options de BTSA sont désormais concernées), ouvrant la possibilité pour les détenteurs du BTSA de s'inscrire à l'ordre des technologues professionnels pour exercer au Québec. Par ailleurs les étudiants de BTSA ont également, dans le cadre d'accords interétablissements, la possibilité d'obtenir en plus de leur diplôme français le DEC technique (diplôme d'études collégiales techniques) en complétant leur formation en France par des modules complémentaires dispensés à distance ou en présentiel au Québec.

Enfin la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 prévoit que les établissements d'enseignement agricole doivent désormais insérer dans leur projet d'établissement un volet consacré à l'ouverture internationale. Cette ouverture doit constituer un élément structurant du projet global des établissements.





NOVEMBRE

2e Rencontres  
nationales des  
éco-délégués de  
l'enseignement agricole

NOVEMBRE

COP21, conférence  
des Nations Unies  
sur les changements  
climatiques à Paris

FÉVRIER 2016

Salon international  
de l'agriculture

# L'apprentissage

## UNE VOIE DE RÉUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Les centres agricoles de formation d'apprentis (CFA) préparent plus de 37 000 jeunes aux métiers de l'agriculture, du paysage, de l'agroalimentaire ou encore de la forêt. Un jeune sur cinq inscrit dans une formation professionnelle de l'enseignement technique agricole est un apprenti. L'apprentissage dans l'enseignement agricole couvre tout le territoire avec près de 438 sites de formation d'apprentis.

86 % des apprentis de l'enseignement agricole trouvent un emploi à l'issue de leur formation (source DGER données 2012 enquête à 33 mois). L'apprentissage constitue pour les entreprises une solution à court et à long terme face aux enjeux de recrutement, de renouvellement des générations ou de développement de compétences.

Le développement de l'apprentissage est une priorité gouvernementale. Les réformes de l'apprentissage de 2014 et 2015 s'appliquent à l'enseignement agricole. Ainsi, la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui comporte un important volet consacré à l'apprentissage conforte et élargit les nouvelles missions des CFA. Elle encourage la mobilité internationale des apprentis. Depuis 2008, la DGER, grâce à un outil dénommé « EMAC-European Mobility Agreement Customizer », générateur de conventions de stages, assure la mobilité internationale des apprentis dans l'UE en toute sécurité.

Afin de favoriser l'accueil des jeunes apprentis dans les entreprises, les procédures relatives aux travaux dangereux pour les apprentis mineurs ont été revues. Un premier décret simplifie la procédure de dérogation concernant les travaux dangereux pour le jeune en formation professionnelle, en remplaçant la demande d'autorisation à l'inspection du travail par une déclaration ; un second décret assouplit les règles sur les travaux temporaires en hauteur pour tous les jeunes. De plus, depuis juin 2015, l'État a instauré une

aide à destination des entreprises de moins de 11 salariés qui consiste en une aide forfaitaire d'un montant de 4 400 € pour la première année du contrat d'apprentissage signé à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 par un jeune mineur.

L'apprentissage, en particulier au sein de l'enseignement agricole est un outil efficace au service de l'insertion professionnelle des jeunes. L'objectif est de valoriser les filières de formation par l'apprentissage auprès des jeunes et de leurs familles.

*« Il est dommage que l'apprentissage ne soit pas plus valorisé. Très rapidement après mes premières démarches, j'ai eu cinq propositions d'embauche ! Je pense que ma formation par apprentissage y est certainement pour quelque chose ».*  
Guillaume, jeune actif dans une concession de matériel agricole.





### L'apprentissage dans l'enseignement supérieur agricole

Les écoles d'ingénieur et de paysage du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt proposent 17 formations par apprentissage dans 6 spécialités : agronomie, paysage, horticulture, agroalimentaire, alimentation, santé et agriculture.

À la rentrée 2014, le nombre d'apprentis dans l'enseignement supérieur s'élève à 945, soit une aug-

mentation de 20,99% entre 2013 et 2014 et de 68,75% depuis 2010. Cette forte hausse des effectifs s'explique notamment par l'ouverture de ce parcours dans 6 écoles depuis 2010. En 2015, a été créé un concours commun national à l'ensemble des écoles de l'enseignement supérieur agricole public ouvert aux candidats issus de BTSA, BTS, DUT et licence professionnelle souhaitant suivre la formation d'ingénieur par apprentissage. Réel soutien à leur compétitivité, les entreprises apprécient notamment

l'apport créatif et innovant d'un apprenti. Cette voie de formation offre une vraie sécurisation des parcours professionnels, puisqu'à l'issue du diplôme le taux d'embauche dans l'entreprise où a été effectué l'apprentissage est de 42%. Le ministère a à cœur de pérenniser et développer l'apprentissage pour les diplômés de niveau I qui s'appuient sur une offre de formation de qualité dans les écoles de l'enseignement supérieur et facilite la démocratisation de l'enseignement supérieur long.

## L'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

SOURCE : DGER, DONNÉES 2012

L'apprentissage est une formation en alternance (entreprise et centre de formation d'apprentis) accessible à tous les jeunes entre 16 et 25 ans.

Il permet d'obtenir un diplôme du CAP agricole à Bac +5.



37 000 APPRENTIS DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE



438 SITES DE FORMATIONS SUR TOUT LE TERRITOIRE

86%

TAUX NET D'EMPLOI DES APPRENTIS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ENQUETE A 33 MOIS

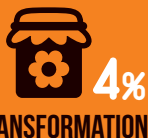
### Apprentis par secteur de formation



PRODUCTION



AMÉNAGEMENT



TRANSFORMATION



SERVICES

### Les diplômes préparés par apprentissage



CAPA / BPA



BAC PRO / BP



BTSA



INGÉNIEURS / LICENCES



[agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr)